



Agence spatiale  
canadienne

Canadian Space  
Agency



# **Agence spatiale canadienne**

**2014-2015**

**Rapport financier trimestriel**

**Pour le trimestre terminé**

**le 30 juin 2014**

**Canada**

## Compte rendu de la gestion pour le trimestre terminé le 30 juin 2014

### 1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#)<sup>1</sup> et avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012)*.

### 1.2 Mandat et activités de programmes

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et le développement pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace par la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique*.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le [mandat](#) et les activités de programme de l'ASC dans le [Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015](#)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le *Budget principal des dépenses (BPD)* et le *Rapport sur les plans et priorités (RPP) 2014-2015* peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce *Rapport financier trimestriel (RFT)*. Les données du RPP comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD et Budgets supplémentaires des dépenses).

### 1.3 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et les budgets supplémentaires des dépenses votés au 30 juin pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015. Ce RFT a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses soit, une comptabilité d'exercice partielle.

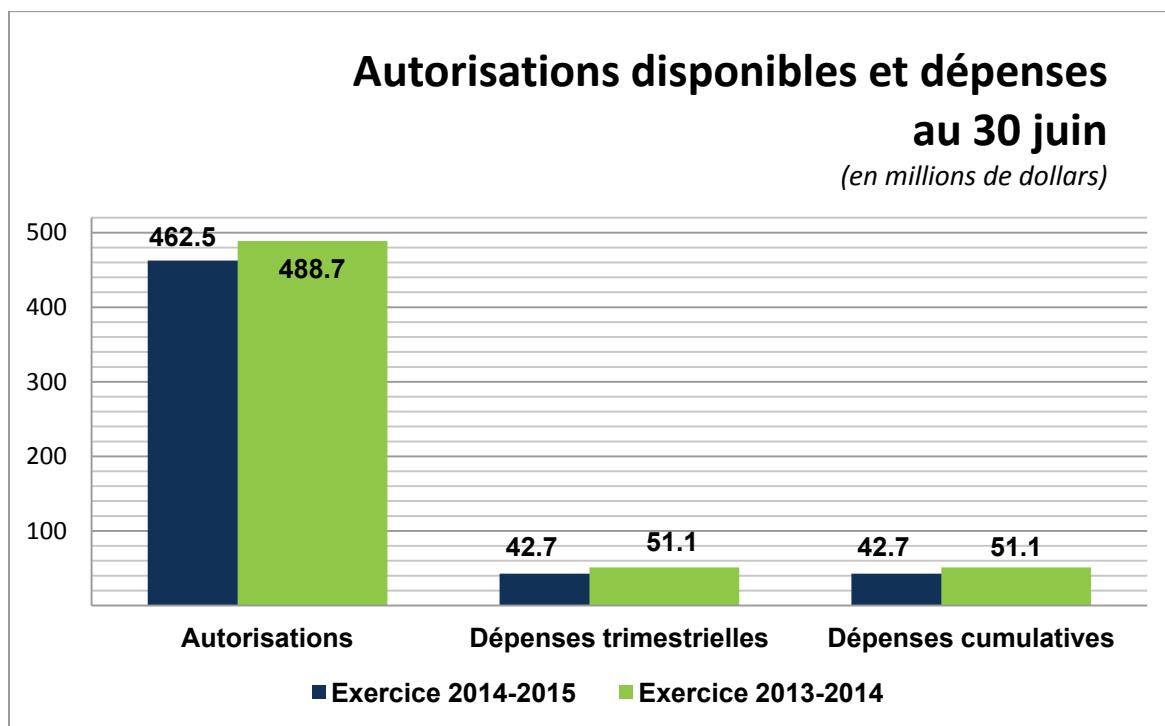
La comptabilité axée sur les dépenses inclut donc les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

Ce RFT n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Par contre, il a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'ASC, qui sont satisfaits de la présentation et du contenu du rapport.

## **2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels**

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2014.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

## **2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2014-2015 et 2013-2014**

Les crédits totaux disponibles au 30 juin 2014 sont de 462,5 millions de dollars et représentent une diminution de 26,2 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Autorisations (en milliers de dollars)	2014-2015	2013-2014	Variance	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	155 266	171 615	(16 349)	- 10 %
Crédit 5 - Dépenses en capital	257 956	272 688	(14 732)	- 5 %
Crédit 10 - Subventions et contributions	39 307	33 630	5 677	17 %
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 919	10 748	( 829)	- 8 %
Dépenses Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	25	4	21	525 %
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>462 473</b>	<b>488 685</b>	<b>(26 212)</b>	<b>- 5 %</b>

La diminution de 16,3 millions de dollars du crédit 1 – Dépenses de fonctionnement s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une diminution de 4,7 millions de dollars attribuable aux mesures d'économies annoncées dans le budget fédéral de 2012.
- Une diminution de 4,4 millions de dollars pour se conformer à la nouvelle définition commune du crédit pour dépenses en capital résultant en un transfert provenant du crédit Dépenses de fonctionnement au crédit Dépenses en capital.
- Une diminution de 0,4 million de dollars liée à un transfert à Services partagés Canada au titre de l'initiative portant sur les appareils technologiques en milieu de travail (ATMT) (anciennement appelé les appareils pour utilisateurs finaux).
- Une diminution de 0,2 million de dollars liée au plan d'action économique 2013 « Réduire les frais de déplacement grâce à la technologie ».
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédits ne sont pas linéaires d'une année à l'autre exigeant des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

La diminution de 14,7 millions de dollars du crédit 5 – Dépenses en capital s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une diminution de 25,3 millions de dollars liée à la mission de la Constellation RADARSAT (MCR). La variation entre les deux années s'explique par les besoins différents en flux de trésorerie qui se reflètent par les reports de fonds des années précédentes ainsi que par la diminution du financement additionnel accordé à MCR.

- Une augmentation de 4,4 millions de dollars pour se conformer à la nouvelle définition commune du crédit pour dépenses en capital résultant en un transfert provenant du crédit Dépenses de fonctionnement au crédit Dépenses en capital.
- Une augmentation de 1,8 million de dollars liée au plan de gestion des actifs du centre spatial John H. Chapman.
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédits ne sont pas linéaires d'une année à l'autre exigeant des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

L'augmentation de 5,7 millions de dollars du crédit 10 – Subventions et contributions s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 3,3 millions de dollars liée aux prévisions de flux de trésorerie du Programme global des contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales.
- Une augmentation de 2,4 millions de dollars liée aux prévisions de flux de trésorerie des contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ASE).
- Une diminution de 0,1 million de dollars attribuable aux mesures d'économies annoncées dans le budget fédéral de 2012.

## **2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2014-2015 et 2013-2014**

Les dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2014 sont de 42,7 millions de dollars et représentent une diminution de 8,4 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

### **Dépenses par crédit**

Dépenses et variations des dépenses par crédit pour le trimestre terminé le 30 juin :

<b>Dépenses par Crédit</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2014-2015</b>		<b>2013-2014</b>		<b>Variance</b>	
	<b>trimestrielles</b>	<b>cumulatives</b>	<b>trimestrielles</b>	<b>cumulatives</b>	<b>trimestrielles</b>	<b>cumulatives</b>
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	24 501	24 501	22 616	22 616	1 885	1 885
Crédit 5 - Dépenses en capital	3 840	3 840	17 504	17 504	(13 664)	(13 664)
Crédit 10 - Subventions et contributions	11 838	11 838	8 250	8 250	3 588	3 588
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 480	2 480	2 687	2 687	(207)	(207)
Dépenses Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4	4	-	-	4	4
<b>Dépenses budgétaires totales par Crédit</b>	<b>42 663</b>	<b>42 663</b>	<b>51 057</b>	<b>51 057</b>	<b>(8 394)</b>	<b>(8 394)</b>

L'augmentation de 1,9 million de dollars d'utilisation du crédit 1 – Dépenses de fonctionnement par rapport à la même période de l'exercice précédent s'explique principalement par :

- Les variations dans le calendrier de paiements des ententes interministérielles.

La diminution de 13,7 millions de dollars d'utilisation du crédit 5 – Dépenses en capital trimestrielles et cumulatives s'explique principalement par :

- Les variations dans le calendrier de paiements et dans le cycle de développement des projets, qui sont une caractéristique inhérente à la mise en œuvre du Programme spatial canadien, notamment par la diminution des dépenses reliées au projet de la MCR pour la phase de la mise en œuvre.

L'augmentation de 3,6 millions de dollars des dépenses pour le crédit 10 – Subventions et contributions s'explique principalement par :

- L'augmentation est principalement causée par la variation dans le paiement à l'ASE en 2014-2015.

### **Dépenses par article courant**

Dépenses et variations des dépenses par article courant pour le trimestre terminé le 30 juin :

<b>Dépenses par Article courant</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2014-2015</b>		<b>2013-2014</b>		<b>Variance</b>	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	19 719	19 719	19 610	19 610	109	109
Transports et communications	572	572	693	693	( 121)	( 121)
Information	215	215	347	347	( 132)	( 132)
Services professionnels et spéciaux	5 577	5 577	5 079	5 079	498	498
Location	259	259	239	239	20	20
Service de réparation et d'entretien	180	180	510	510	( 330)	( 330)
Services publics, fournitures et approvisionnements	373	373	428	428	( 55)	( 55)
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 397	1 397	15 758	15 758	(14 361)	(14 361)
Paiements de transfert	11 838	11 838	8 250	8 250	3 588	3 588
Autres subventions et paiements	2 533	2 533	143	143	2 390	2 390
<b>Dépenses budgétaires totales par Article courant</b>	<b>42 663</b>	<b>42 663</b>	<b>51 057</b>	<b>51 057</b>	<b>(8 394)</b>	<b>(8 394)</b>

La diminution de 14,4 millions de dollars des dépenses trimestrielles pour l'article courant Acquisition de matériel et d'outillage est en partie attribuable au changement de phase pour la mise en œuvre de MCR.

L'explication pour l'augmentation de 3,6 millions de dollars des dépenses trimestrielles pour l'article courant Paiements de transferts se trouve dans la section précédente « dépense par crédit », sous le paragraphe faisant référence au crédit 10 – Subventions et contributions.

L'explication pour la majorité de l'augmentation de 2,4 millions de dollars des dépenses trimestrielles pour l'article courant autres subventions et paiements se rapporte au paiement de transition unique dans le cadre de la mise en œuvre du régime de paye en arrérages par le Gouvernement du Canada.

L'augmentation de 0,5 million de dollars des dépenses trimestrielles pour l'article courant Services professionnels et spéciaux est attribuable à la variation dans le calendrier des paiements des services reliés à la mise en œuvre du Programme spatial canadien.

### **3. Risques et incertitudes**

Caractéristiques propres à la mise en œuvre du Programme spatial canadien : la coopération internationale est indispensable à la réalisation des programmes de l'ASC parce que les partenariats avec les autres pays de compétence spatiale permettent le partage des expertises techniques, des connaissances et des infrastructures. L'ASC mise aussi sur les partenariats avec les entreprises et les universités canadiennes pour convertir les progrès scientifiques et technologiques en produits et services innovateurs. Le marché domestique est relativement restreint et la viabilité du secteur spatial canadien dépend de son positionnement sur les marchés internationaux. De plus, les projets spatiaux font appel à des technologies innovantes qui seront parfois mises à l'épreuve pour la première fois dans les conditions rigoureuses de l'espace.

Ces particularités propres au domaine spatial génèrent un risque de retard dans la réalisation des projets et donc, des risques de reports dans l'utilisation des fonds.

Les dépenses cumulatives au 1<sup>er</sup> trimestre de 2014-2015 représentent 9% de nos autorisations alors que 25% de notre année financière s'est écoulé. Cette situation est semblable à celle des exercices financiers précédents et ne représente aucun enjeu.

De l'Accord de coopération Canada / ASE émane également des risques tels que les variations des montants payables causés par des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), l'inflation et l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales).

### **4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, le Président de l'ASC, M. Natynczyk a procédé aux nominations suivantes de cadre et cadres supérieurs: Luc Brûlé à titre de Vice-président, Jean-Claude Piedboeuf à titre de Directeur général, Sciences et technologies spatiales et Éric Laliberté à titre de Directeur général, Utilisation de l'espace. Gilles Leclerc a terminé son affectation à titre de Vice-président et est retourné à son poste d'attache en tant que Directeur général, Exploration spatiale.

## **5. Mise en œuvre du Budget 2012**

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

L'ASC réalisera des économies annuelles de 29,5 millions de dollars à partir de l'exercice 2014-2015 au moyen de mesures clés qui contribueront activement au plan global du Gouvernement du Canada visant à revenir à l'équilibre budgétaire. Ainsi, l'ASC mettra davantage l'accent sur ses programmes et son soutien en réponse à la demande croissante de solutions fondées sur l'espace qui serviront à rencontrer les mandats et les activités des ministères et organismes du Gouvernement.

Au cours des deux premières années de la mise en œuvre, l'ASC a réalisé des économies de quelque 7,9 et 24,7 millions de dollars pour les années 2012-2013 et 2013-2014. Les économies permanentes se chiffreront à 29,5 millions de dollars à partir de 2014-2015 et se reflèteront dans les crédits suivants :

- Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, diminution de 24,7 millions de dollars dont 4,4 millions de dollars pour les salaires.
- Crédit 10 - Subventions et contributions, diminution de 3,9 millions de dollars en raison d'économies pour les Programmes de subventions et de contributions de l'ASC.
- Crédit législatif – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, diminution de 0,9 million de dollars.

D'ici la fin de l'exercice, les principales diminutions au niveau des dépenses provenant des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 se réaliseront dans le Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement dans plusieurs articles courant, principalement ceux de Personnel et Transports et communications.

Les économies prévues ne sont assorties daucun risque ni daucune incertitude.

**Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par,

---

La version originale a été signée par  
Walter Natynczyk, le 19 août 2014

---

La version originale a été signée par  
Marie-Claude Guérard, le 19 août 2014

**AGENCE SPATIALE CANADIENNE**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2014**  
**État des autorisations** (non audité)  
(en milliers de dollars)

Annexe 1

	<b>Exercice 2014-2015</b>			<b>Exercice 2013-2014</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	155 266	24 501	24 501	171 615	22 616	22 616
Crédit 5: Dépenses en capital	257 956	3 840	3 840	272 688	17 504	17 504
Crédit 10: Subventions et contributions	39 307	11 838	11 838	33 630	8 250	8 250
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 919	2 480	2 480	10 748	2 687	2 687
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	25	4	4	4	-	-
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>462 473</b>	<b>42 663</b>	<b>42 663</b>	<b>488 685</b>	<b>51 057</b>	<b>51 057</b>

(1) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**AGENCE SPATIALE CANADIENNE**

**Rapport financier trimestriel**

**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2014**

**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)**

(en milliers de dollars)

Annexe 2

	<b>Exercice 2014-2015</b>			<b>Exercice 2013-2014</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>						
Personnel	\$ 70 032	\$ 19 719	\$ 19 719	\$ 72 516	\$ 19 610	\$ 19 610
Transports et communications	4 346	572	572	4 098	693	693
Information	2 227	215	215	908	347	347
Services professionnels et spéciaux	104 871	5 577	5 577	106 748	5 079	5 079
Location	3 631	259	259	2 347	239	239
Service de réparation et d'entretien	3 012	180	180	3 397	510	510
Services publics, fournitures et approvisionnements	3 271	373	373	2 330	428	428
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	1 110	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	228 314	1 397	1 397	257 584	15 758	15 758
Paiements de transfert	39 307	11 838	11 838	33 630	8 250	8 250
Autres subventions et paiements	3 462	2 533	2 533	4 017	143	143
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>462 473</b>	<b>42 663</b>	<b>42 663</b>	<b>488 685</b>	<b>51 057</b>	<b>51 057</b>